



Pouvoir d'un exécuteur testamentaire

Par **Centaurette**, le **15/08/2016** à **07:31**

Bonjour , mes parents viennent de décéder.nous sommes Huit frères et sœurs.Tous , sauf un ,l'aîné,sont d'accord sur l'estimation des biens mobiliers (aucune valeur autre que sentimentale , estimée par le notaire comme quasiment nulle ,)et immobiliers et demandent la liquidation au plus vite . Mon Père a désigné, sur un papier écrit de sa main , son deuxième fils comme exécuteur testamentaire , sachant très bien que son fils aîné ferait de toute façon des difficultés pour cette tres petite succession . Ce contestataire refuse de signer tout papier, s'estimant avoir manqué d'amour dans son enfance . Ses griefs ne sont que moraux ,et ce frère reproche aux autres membres de la fratrie de ne pas le suivre dans sa haine de nos parents , se venge en bloquant cette succession. Peut-on passer outre son opposition pour la liquidation , laissant notre frère Exécuteur testamentaire accomplir " la mission" confiée par les parents . Les charges continuent , la voiture perd de sa valeur , l'appartement se dégrade alors que nous avons un acquéreur potentiel immédiat , et le peu de trésorerie de la succession fond comme neige au soleil . La majorité peut- elle l'emporter , sans avoir recours à un avocat ?

Merci de nous éclairer sur ce point
Centaurette